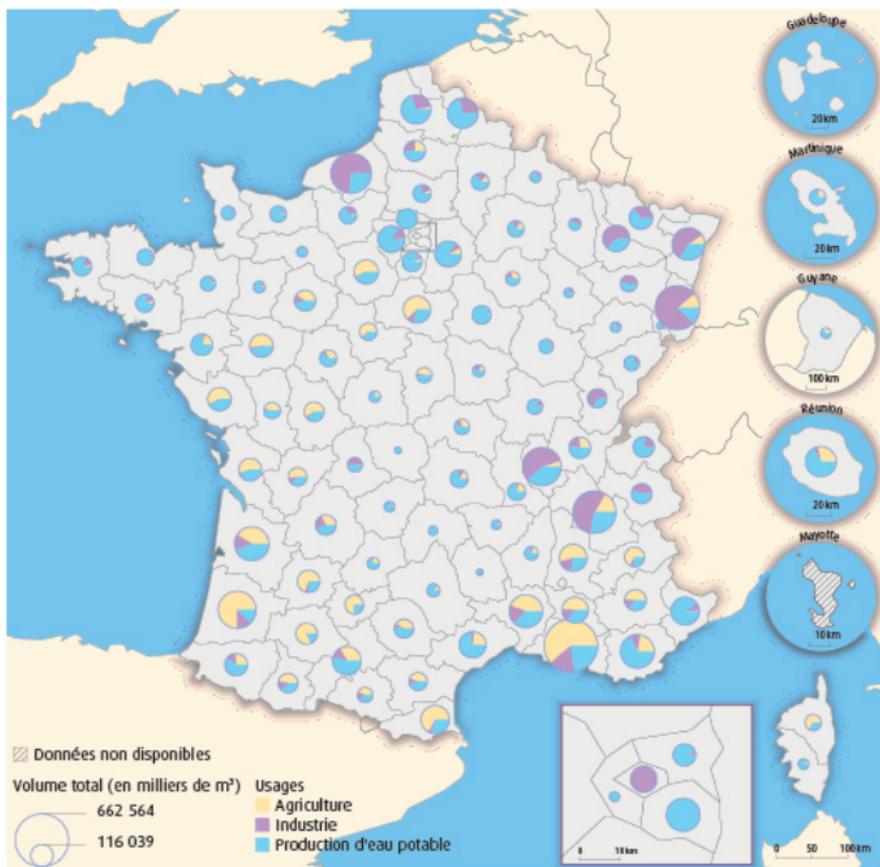


Les prélèvements en eau par usage

Prélèvements en eau par usage en 2010, hors refroidissement des usines de production d'énergie



Source : SOeS, d'après agences de l'Eau et offices de l'Eau, 2010.

Orientation : Privilégier des procédés de production et des comportements de consommation responsables

L'eau est prélevée dans les rivières ou les nappes pour satisfaire les besoins des activités agricoles, industrielles, de production d'énergie et d'eau potable. En 2010, 28,3 milliards de m³ ont été prélevés en France métropolitaine, un chiffre en légère baisse depuis 2000.

Le secteur de l'énergie prélève les plus gros volumes avec 61 % des prélèvements totaux, suivi de la production d'eau potable (19 %), l'irrigation (11 %) et l'industrie et autres usages économiques (9 %). Selon les usages, une partie plus ou moins importante de ces prélèvements est rejetée dans le milieu : par exemple le secteur de l'énergie rejette en grande partie les volumes d'eau prélevés, mais à une température plus élevée.

Les disparités régionales dans les prélèvements en eau s'expliquent par leurs spécificités. Les régions fortement peuplées et touristiques ont une forte utilisation d'eau potable : Île-de-France, Provence - Alpes - Côte d'Azur et Rhône-Alpes. Le Sud de la France recourt davantage à l'irrigation pour les activités agricoles. Enfin les prélèvements pour l'industrie sont plus importants dans les grandes régions industrielles : Rhône-Alpes, Alsace et Haute-Normandie.

La réduction des pressions sur les écosystèmes est l'un des choix de la Stratégie nationale de développement durable. Économiser 20 % de l'eau prélevée « d'ici » 2020 est l'une des mesures phares du Plan national d'adaptation aux effets du changement climatique 2011-2015.

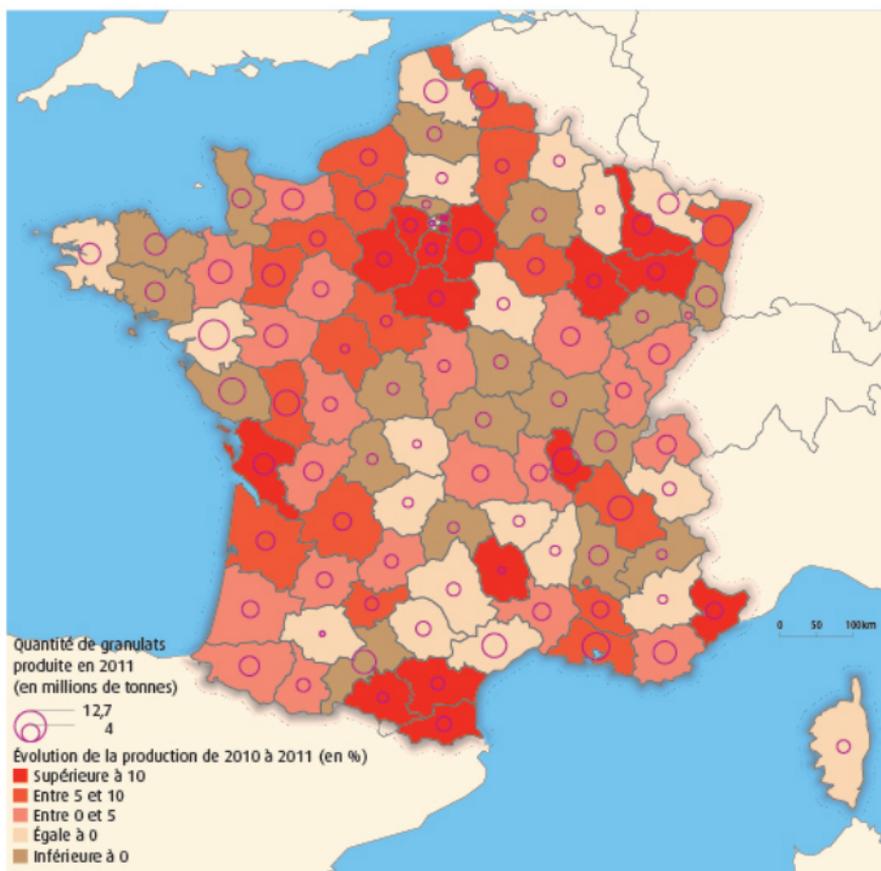
Pour en savoir plus

<http://www.lesagencesdeleau.fr/>

<http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/> rubrique Environnement > Milieux > Eau

La production de granulats

Évolution de la quantité de granulats produite entre 2010 et 2011



Note : recyclage et granulats d'origine marine inclus.

Source : SOEs d'après Unicem.

Orientation : Privilégier des procédés de production et des comportements de consommation responsables

Pour orienter les modes de production vers une économie plus durable, une sobriété dans la consommation de matières premières est recherchée, avec un découplage entre la production économique et la quantité de matières mobilisée. Les matières premières minérales représentent près de la moitié de la consommation intérieure apparente de matières.

En 2011, la production de granulats en France métropolitaine est estimée à 379 millions de tonnes (6 tonnes par habitant). Elle représente 55 % des matières extraites du territoire français. La moitié de la production se concentre sur un quart des départements. Le Bas-Rhin, la Loire-Atlantique, les Bouches-du-Rhône, le Nord, le Rhône, la Vendée, les Deux-Sèvres et l'Isère sont les plus gros producteurs.

Après une baisse d'environ 18 % entre 2007 et 2010, on observe un léger rebond de +3,6 % en 2011. Ce mouvement à la hausse est surtout marqué en Île-de-France (+19 %) et certains de ses départements limitrophes dont l'Eure-et-Loir (+21 %), dans les départements des Pyrénées-Orientales (+35 %) et de l'Aude (+26 %). La production de granulats d'origine marine représente 2 % du total.

La valorisation de matériaux de recyclage en granulats est en légère hausse. Avec 25 millions de tonnes produites, elle atteint 6,6 % de la production en 2011.

Pour en savoir plus

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/> rubrique Prévention des risques

> Risques technologiques et transports de matières dangereuses > Sous-sol

<http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/> rubrique

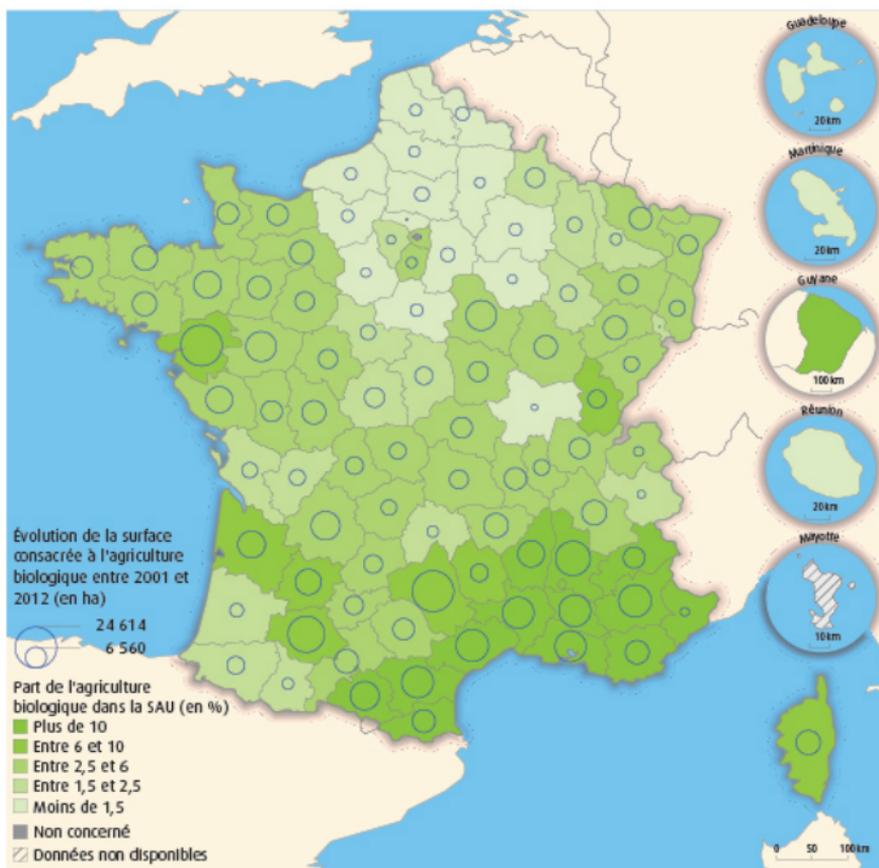
Environnement > Ressources et déchets > Gestion des ressources

<http://www.unicem.fr/>

<http://unpg.fr/>

L'agriculture biologique

Surface en agriculture biologique en 2012 et évolution depuis 2001



Note : surface consacrée à l'agriculture biologique, non disponible en 2001 pour les DOM, regroupée pour les deux départements corses, ainsi que pour les départements de la petite couronne (92, 93 et 94).

Source : agence Bio – service de la Statistique et de la Prospective du ministère chargé de l'Agriculture (statistique agricole annuelle).

Orientation : Privilégier des procédés de production et des comportements de consommation responsables

L'agriculture biologique constitue un mode de production particulièrement respectueux de l'environnement. La loi n° 2009-967 du 3 août 2009 vise un objectif de 6 % de la surface agricole utilisée (SAU) en agriculture biologique en 2012 et de 20 % en 2020. Fin 2012, ce taux est de 3,8 %, plus du double de celui de 2001 (1,5 %). Après une relative stabilité au début des années 2000, l'augmentation a été plus marquée à partir de 2007.

Les disparités territoriales sont importantes entre les régions méditerranéennes et le Nord de la France. Cinq départements ont des parts en agriculture biologique supérieures à 15 % : le Var (17,7 %), la Drôme (16,5 %), les Pyrénées-Orientales (16,4 %), le Vaucluse (16,4 %) et les Bouches-du-Rhône (15,5 %). Les départements dont la surface en agriculture biologique est la plus importante, sont aussi les départements qui ont eu les plus fortes progressions en surface entre 2001 et 2012 : la Loire-Atlantique avec 40 600 ha (+ 24 400 ha) et l'Aveyron avec 37 300 ha (+ 24 600 ha).

Les disparités s'accroissent ces dernières années : les départements proches de Paris, du Nord et la Saône-et-Loire cumulent parts en agriculture biologique et progressions en surface les plus faibles.

Les différents soutiens à l'agriculture biologique (aides à la conversion, aides au maintien de l'agriculture biologique, crédit d'impôt) ont été fortement revalorisés ces dernières années pour tenter d'atteindre les objectifs fixés.

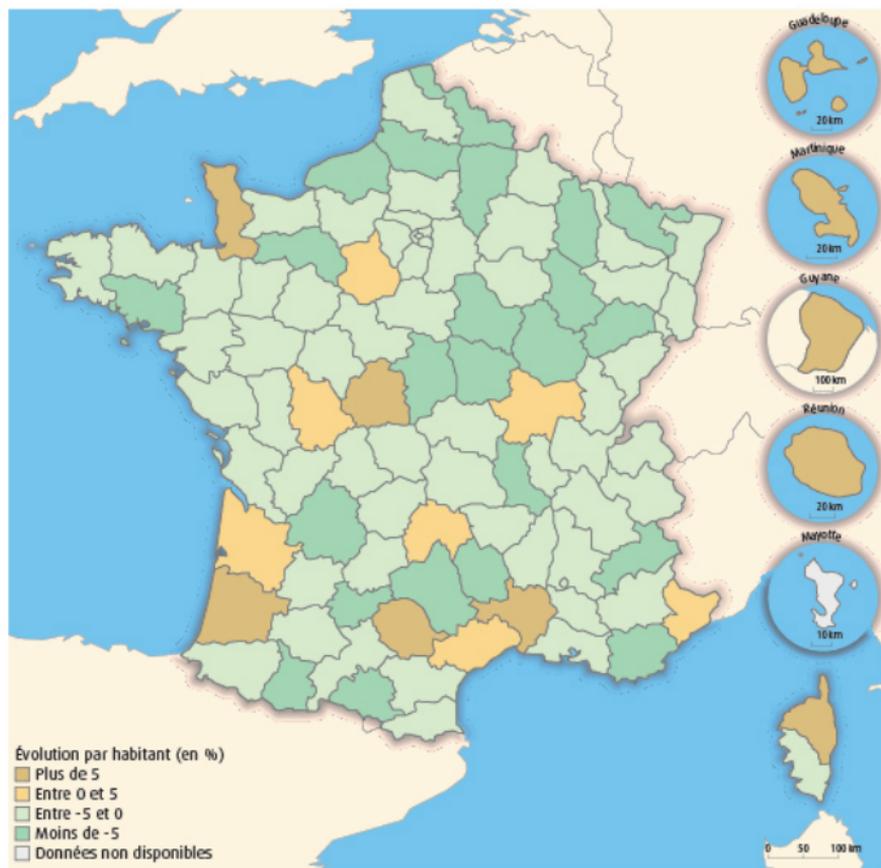
Pour en savoir plus

<http://www.agencebio.org/>

<http://agriculture.gouv.fr/agriculture-biologique/>

Les déchets ménagers collectés

Évolution de la quantité d'ordures ménagères et assimilés collectées par habitant entre 2009 et 2011



Orientation : Limiter et valoriser les déchets

Dans le cadre d'une économie plus sobre en ressources, les politiques publiques visent la réduction des quantités de déchets produits et la promotion du recyclage. En 2011, le service public des déchets a collecté 38,6 millions de tonnes de déchets ménagers et assimilés dont 23,8 millions de tonnes d'ordures ménagères et assimilées. La quantité d'ordures ménagères et assimilées a baissé de 2,5 % en deux ans passant de 374 kg/hab. en 2009 à 365 kg/hab. en 2011, mais dans 17 départements elle est en augmentation.

Les ordures ménagères et assimilées comprennent les ordures ménagères résiduelles (poubelles ordinaires) et le verre et les matériaux secs issus du tri sélectif. Les ordures ménagères résiduelles représentent en 2011 moins de la moitié des déchets ménagers collectés : 18,8 millions de tonnes (soit 289 kg par habitant, en diminution de 10 kg/hab. en deux ans). Le tri sélectif du verre et des matériaux secs reste stable entre 2009 et 2011 à 5 millions de tonnes.

Les quantités acheminées en déchèteries (12,8 millions de tonnes) ont progressé d'un million de tonnes en deux ans. La collecte des encombrants et des déchets verts en porte à porte représente les 2 millions de tonnes restantes.

La quantité d'ordures ménagères et assimilées varie selon les départements de 280 à 550 kg/hab. Les ratios élevés correspondent généralement à des départements comportant des villes de taille importante disposant de peu de déchèteries.

Pour en savoir plus

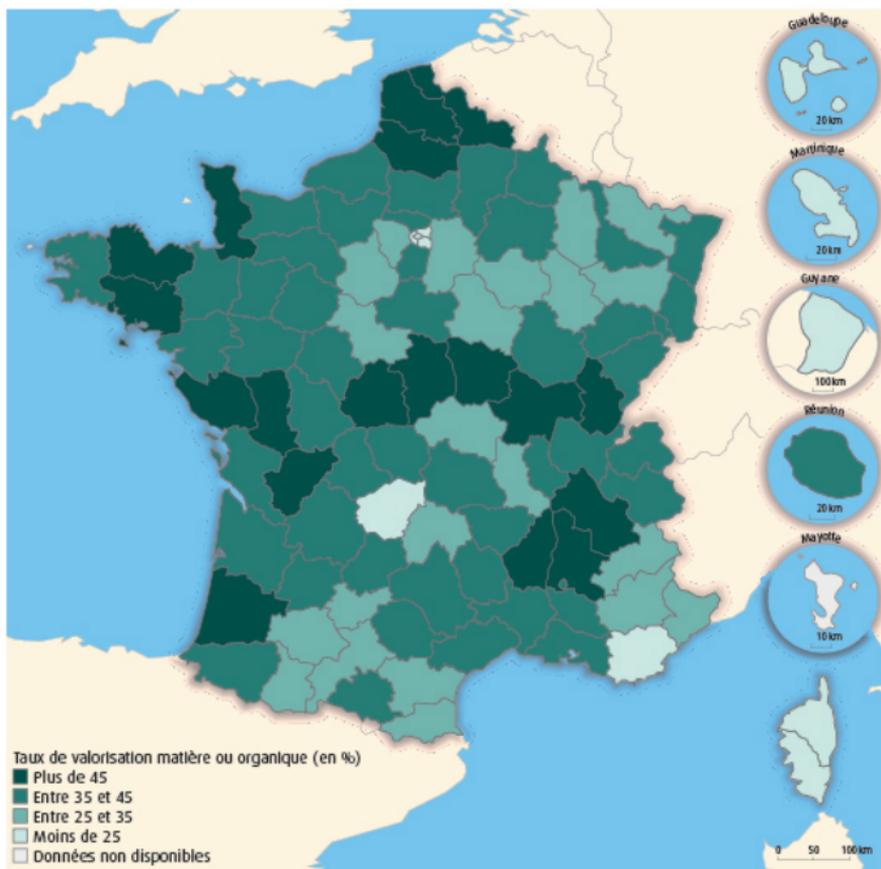
<http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/> rubrique Environnement > Ressources et déchets > Déchets

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/> rubrique Prévention des risques > Gestion des déchets

<http://www.ademe.fr/> rubrique Déchets

La valorisation des déchets ménagers et assimilés

Taux de valorisation matière ou organique des déchets ménagers et assimilés en 2011



Source : SOeS d'après Ademe, enquête Collecte 2011.

Orientation : Limiter et valoriser les déchets

Le réemploi, la réutilisation et le recyclage des déchets concourent à économiser les ressources naturelles et à limiter les impacts sur l'environnement. En 2011, le service public des déchets a collecté 38,6 millions de tonnes (Mt) de déchets ménagers et assimilés, produits par les ménages ou par les petites entreprises ou commerçants (pour leurs déchets collectés avec ceux des ménages). La valorisation matière (papiers-cartons, emballages...) et organique (compostage) représente 14,2 Mt. La loi du 3 août 2009 fixe un objectif de 35 % de valorisation des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2012. Cet objectif est déjà atteint en 2011 puisque la valorisation représente 37 % des déchets collectés (valorisation matière 23 % et organique 14 %).

Selon les résultats de l'enquête Collecte 2011 de l'Ademe, 67 départements auraient atteint ce seuil de 35 % et 18 dépasseraient le seuil de 45 % (objectif pour l'année 2015). C'est le cas pour le Jura, le Pas-de-Calais, la Manche, l'Ardèche, les Landes, le Nord, la Nièvre, la Saône-et-Loire, la Somme, l'Isère, la Charente, la Drôme, l'Indre, les Côtes d'Armor, le Morbihan, le Cher, la Vendée et les Deux-Sèvres. Les départements d'outre-mer et la Corse ont les taux de recyclage les plus faibles hormis la Réunion. Au total seulement une dizaine de départements n'atteint pas un taux de valorisation de 25 %.

Pour en savoir plus

<http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/> rubrique Environnement > Ressources et déchets > Déchets

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/> rubrique Prévention des risques > Gestion des déchets

<http://www.ademe.fr/> rubrique Déchets